

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Réunion Ordinaire du 11 décembre 2018

L'an deux mil dix-huit le onze du mois de décembre à 18 h 30 le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Louin, sous la présidence d'Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

21 présents + 2 pouvoirs (22 votes) :

Membres titulaires présents :

- ✓ Commune d'Airvault : Olivier FOUILLET, Jacky JOZEAU, Lucette ROCHER, Maryse CHARRIER, Jean-Marie COLIN, Viviane CHABAUTY, Jacques METREAU
- ✓ Commune d'Assais les Jumeaux : Claude SERVANT (*arrivé en cours de séance*), Jean-Michel PROUST
- ✓ Commune d'Availles Thouarsais : Daniel ROBERT
- ✓ Commune de Boussais : Jacques ROY
- ✓ Commune de Le Chillou : Jeanne BARIGAULT
- ✓ Commune d'Irais : Joël MEUNIER (*arrivé en cours de séance*)
- ✓ Commune de Louin : Maryse BARIGAULT, Monique NOLOT
- ✓ Commune de Saint-Loup-Lamairé : Pascal BIRONNEAU, Micheline REAU, Jacques CHAUVEAU
- ✓ Commune de Tessonnrière : Frédérique DAMBRINE
- ✓ Commune de Maisontiers : Jean-François COIFFARD

Membre suppléant présent (sans voix délibérative) :

Commune de Maisontiers : Alain GILLES

2 pouvoirs :

- ✓ Jean-Pierre CESBRON a donné pouvoir à Claude SERVANT
- ✓ Ludovic BARREAU a donné pouvoir à Pascal BIRONNEAU

Excusé (e) s : Jean-Pierre CESBRON, Ludovic BARREAU

Jeanne BARIGAULT a été élue secrétaire de séance.

Date de la convocation : mercredi 5 décembre 2018 ayant pour ordre du jour :

**TOURISME
ACQUISITION MAISON DES ASSOCIATIONS – SITE DU CEBRON**

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu le Code de la propriété des personnes publiques,
- Vu la délibération du n°2018-043 du 03 avril 2018 par laquelle le Conseil communautaire a inscrit les crédits correspondants
- Vu l'avis du directeur départemental des finances publiques de la Vienne n° 2018-79268VIII3 du 9 novembre 2018
- Considérant qu'une partie de la parcelle cadastrée section AM n°133 sur le site du Cébron, commune de Saint-Loup-Lamairé, d'une superficie d'environ 15,9 ares contribuera au projet de la communauté de communes Airvaudais-Val du Thouet de valoriser son activité touristique sur ce site.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire décide de :

- ✓ De donner son accord à l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section AM n°133, d'une superficie d'environ 1 590 m² sur laquelle est implantée la maison dite « des associations », pour le prix de 22 000 € avec la servitude de passage, selon le plan ci-annexé

- ✓ Les frais liés au transfert de propriété sont à la charge de la Communauté de communes sachant que le Conseil Départemental 79 réalise un acte administratif
- ✓ Autoriser M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

A Airvault, le 11 Décembre
Le Président,
Olivier FOUILLET

Préfecture

079-200041416-20181211-D2018158-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 21-12-2018

Publication le : 21-12-2018

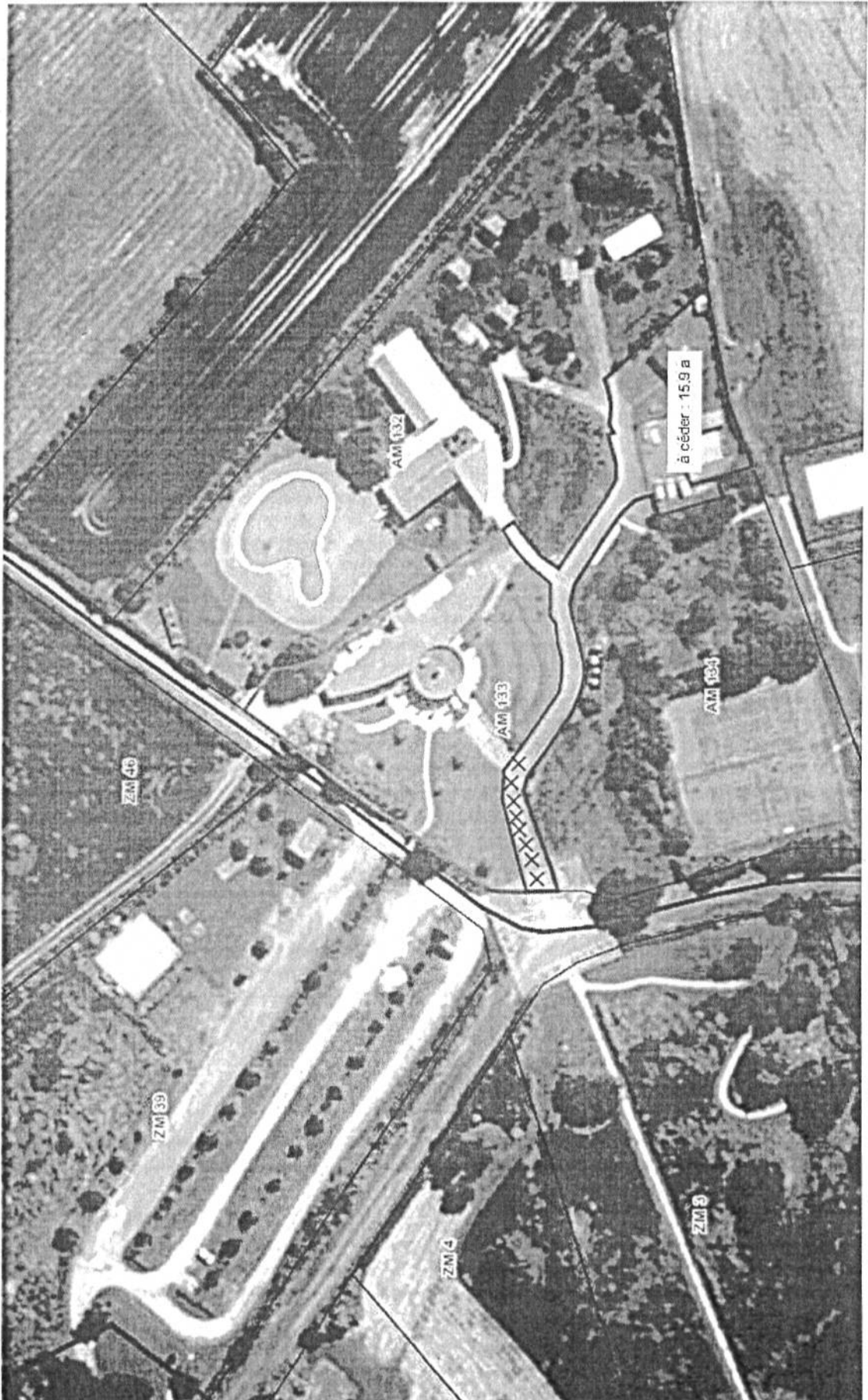
Pour copie conforme,
Le Président,
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 64 93 48

ANNEXE



Site du Cébron : partie à céder



X servitude de passage

Département des Deux-Sèvres

Préfecture

079-200041416-20181211-D2018158-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 21-12-2018
Publication le : 21-12-2018

Pour copie conforme,
Le Président,
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 64 93 48

PATRIMOINE/SOIGNER